



ARRÊTÉ N° 9-2

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME MUNICIPAL DE LAMÈQUE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de l'Île-de-Lamèque, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté n° 119 intitulé « Arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Lamèque » est modifié :

En agrandissant une affectation résidentielle (R) à même une affectation Industrielle (I). Le projet concerne une portion du lot portant le numéro d'identification (NID) 20741484. Le but de cette modification est de permettre la construction d'une habitation unifamiliale sans limiter l'usage industriel du lot portant le numéro d'identification (NID) 20741476.

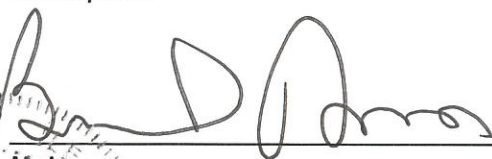
Ladite modification est indiquée sur la partie pertinente de l'annexe « B » du présent arrêté intitulée « Carte du plan municipale ». Cette modification est présentée à l'annexe « B-1 » jointe aux présentes et en faisant partie.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): 21 octobre 2025

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 21 octobre 2025

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: 18 novembre 2025

TROISIÈME LECTURE (par son titre): 18 novembre 2025
et adoption



Maire



Directeur général/Greffier



Annexe B-1

